

temps le loisir, la forme physique ou encore la consommation, il est temps de valoriser le travail. C'est ce que fait ce projet de loi.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, j'invite instamment mes collègues à y accorder leur appui.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations, le député de Bonavista—Trinity—Conception.

M. Mifflin: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup avait à dire et j'ai trouvé cela intéressant.

Il y avait certains aspects de cette modification proposée à l'assurance-chômage que j'aimerais certainement porter à l'attention de la Chambre. Je voudrais faire certaines observations. J'ai consacré les deux dernières semaines à calmer l'émoi qu'un aspect de cette modification a créé dans ma circonscription.

Je voudrais vous lire le communiqué de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration datée du 1^{er} juin 1989. On peut y lire, et je cite:

Le projet de loi, qui s'inscrit dans la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre annoncée récemment, «Le nouveau mode d'emploi», renforce la capacité du Régime d'assurance-chômage à continuer de faire fonction de filet de sécurité en mettant l'accent sur ceux qui en ont besoin.

Il y a un aspect de cette mesure législative qui a un impact sur ma circonscription et un impact qui est très déplaisant, très coûteux et très déconcertant. Je parle maintenant d'un aspect très particulier, il s'agit de la Planification de l'emploi qui a été mise en place. Je parle au nom de ma circonscription et des autres circonscriptions terre-neuviennes, et certainement au nom d'autres régions du Canada atlantique car il en a été question ce matin au cours de diverses réunions.

Le point essentiel à retenir, c'est que ma circonscription a tiré profit de la planification de l'emploi, non seulement comme filet de sécurité pour les gains assurables en vertu du régime d'assurance-chômage, mais aussi comme partie intégrante des programmes de développement communautaire. Les dix comités de développement rural dans ma circonscription ont été tout à fait estomacés de ce virage abrupt.

• (1540)

D'après le communiqué, ce changement n'empêchera pas le programme de continuer à agir comme filet de sécurité économique. J'aimerais citer un passage d'une lettre à un électeur, car elle a trait à une demande concernant le développement de l'emploi. Il y a des

Assurance-chômage—Loi

centaines de ces lettres dans ma circonscription. On l'a envoyée sans me consulter, sans consulter les associations de développement rural et leurs comités, et sans consulter les chefs de file des quelque 260 localités de ma circonscription. La présidence comprend facilement pourquoi le téléphone ne déroutait pas à mon bureau et dans ma circonscription. Nous n'avons pas le personnel nécessaire pour répondre à nos deux téléphones. Voici un passage de cette lettre:

Nous avons examiné votre demande de fonds aux termes du Programme de développement de l'emploi.

Le Programme n'est pas un filet de sécurité pour garantir un emploi assurable, ni un mécanisme pour mettre en place des infrastructures communautaires, à l'exclusion de toute autre chose. Le développement de l'emploi vise à aider les personnes au chômage depuis longtemps en leur fournissant la formation et l'expérience pratique dans un métier où les perspectives d'emploi sont excellentes.

Nous n'appuyons pas votre demande, car la formation se rapporte à des occupations qui sont déjà excédentaires sur le marché du travail ou pour lesquelles il n'y a aucun débouché.

Je vis dans une circonscription qui est essentiellement à industrie unique. Le transfert de 800 millions de dollars à des programmes de recyclage ne me semble pas très logique. Cela signifie que les chômeurs de Terre-Neuve, dont un bon nombre habitent ma circonscription, seront privés de 30 millions de dollars.

Lorsque les gens vont m'appeler, que vais-je leur dire? Je leur dis: «Oui, je crois que cela est prévu pour des programmes de recyclage.» C'est bien beau à Toronto, à Oshawa ou dans tout autre centre urbain où il n'y a pas une seule industrie, mais une cinquantaine ou peut-être même une centaine, telles des entreprises de tôlerie, de construction automobile et de construction navale. Il n'y a pas de chantier naval à Bonavista, Terre-Neuve. Il n'y a pas de tôlerie à Clarendville. Il n'y a rien de tout cela là-bas. Nous pouvons offrir une formation professionnelle, mais où sont les emplois? J'ignore ce que je pourrai bien dire à mes électeurs lorsqu'ils vont m'appeler. Je me demande quoi leur dire. Devrais-je leur dire: «Allez présenter un projet là où il y a une forte possibilité de formation professionnelle?» Ils vont me demander de quelle formation professionnelle il s'agit. Une formation en prévision de quel genre d'emplois?

Je ne veux pas me répéter, mais j'espère que beaucoup de mes électeurs suivent le présent débat. J'espère qu'au cours des trois ou quatre prochains jours ou de la prochaine semaine, soit tant que nous pourrions débattre du projet de loi C-21, ils arriveront au moins à mieux comprendre ce que le gouvernement essaie de faire. Je ne le comprends pas moi-même. Je ne peux certes pas appuyer cette mesure. Je me dois de dire franchement ce que je pense de ce qui aurait pu être un macrochangement bien intentionné pour le pays, mais qui ne s'adresse certes pas